



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 avril 2024

Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

Etaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAL, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilleil :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAL à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°29), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°10 incluse), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00104

Rapport n°20 - Réseau de chaleur OUEST - Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST-tranche 2

Réseau de chaleur OUEST - Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST-tranche 2

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	14/03/2024	Favorable
Bureau	28/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 Budget annexe Chauffage Urbain Budget annexe Eau	Montant total de l'opération : 9 550 K€ part GBM à partir de 2025

Résumé :

Grand Besançon Métropole est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) et à ce titre compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid. En particulier, GBM est maître d'ouvrage des Services Publics Industriels et Commerciaux du chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal (réseau OUEST) et de Novillars.

Le schéma directeur du chauffage urbain, adopté lors du Conseil Communautaire du 31/03/2022, a mis en avant un plan d'action permettant de développer la chaleur renouvelable sur le territoire métropolitain.

Il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle d'une deuxième phase du schéma directeur du chauffage urbain en autorisant les travaux pour l'extension du réseau de chaleur OUEST.

I. Rappel du contexte

Le réseau de chaleur historique de Planoise et des Hauts du Chazal - dit réseau « OUEST » - fournit en chauffage et eau chaude sanitaire près de 14 000 équivalent-logements de l'ouest bisontin. Il évite ainsi le rejet de 22 900 tCO₂/an liées à la combustion d'énergies fossiles sur le territoire. Il apporte aux usagers du service l'accès à une énergie compétitive et stable, limitant le recours aux énergies fossiles et la volatilité des prix, ce qui en fait un atout majeur dans le contexte actuel d'augmentation massive du prix des énergies.

Dans sa configuration actuelle, le réseau est impacté par les programmes de rénovation thermique de l'existant ainsi que les déconstructions d'immeubles en cours et à venir (NPNRU) qui ont pour effet de diminuer les besoins de chaleur et les puissances souscrites. Sans nouvelle dynamique, cette évolution majeure du quartier impactera l'équilibre économique du service, les charges fixes étant réparties sur une assiette moindre. A périmètre constant, l'effet du NPNRU serait ainsi de 8 à 10 % sur le prix de vente de la chaleur.

Le schéma directeur a permis d'établir un plan d'action dont la première phase consiste à développer ce réseau de chaleur au-delà de son périmètre actuel. La création d'une nouvelle branche depuis la Z.I des Tilleroyes en direction de la Boucle permettra de desservir à partir de 2025 les principaux consommateurs énergétiques des secteurs de Saint-Ferjeux, Butte, Grette, puis au secteur Saint-Jacques à partir de 2027. Les maîtres d'ouvrages concernés par cette extension du réseau de chaleur (Conseil Régional, Ville de Besançon, Conseil Départemental, Préfecture...) ont d'ores et déjà manifesté leur intention de se raccorder au chauffage urbain.

Cette extension de réseau présente à la fois l'intérêt à court terme de conserver et garantir une stabilité tarifaire pour les abonnés historiques en compensant les baisses liées au NPNRU. Elle permet également de poursuivre le développement de la chaleur renouvelable sur le territoire, en substituant dès cette deuxième phase de travaux plus de 10 000 MWh de gaz fossile, soit 2 000 tco₂ évitées.

II. La mission du Maître d'œuvre

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre - notifié 1^{er} juin 2022 - porte sur la réalisation d'une extension du réseau de chaleur « OUEST » entre la Zone Industrielle des Tilleroyes, le secteur de la Grette et la Boucle (secteur Saint-Jacques). Il intègre également le renouvellement et l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement en interface avec l'extension du réseau de chaleur.

C'est le groupement représenté par CLER Ingénierie et EVI qui a été retenu pour un montant global de 583 403,96 € HT.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- budget chauffage urbain 446 178,96 € HT
- budget eau 68 612,49 € HT
- budget assainissement 68 612,51 € HT

III. Procédure

Les études d'avant-projet pour cette tranche de travaux ont été validées le 1^{er} février 2024. Elles ont permis d'identifier le passage des canalisations du réseau de chaleur depuis la Grette jusqu'au quartier Saint-Jacques (la boucle). Les développements du réseau de chaleur sont dimensionnés en tenant compte d'extensions ultérieures ainsi que de la densification, en cohérence avec le schéma directeur.

En parallèle, le Département Eau-Assainissement (DEA) a identifié des zones d'interfaces avec le projet d'extension du réseau de chaleur où le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement doit-être réalisé.

Les travaux faisant l'objet de cette délibération sont ceux de la 2^{ème} tranche et comprennent :

- le déploiement de nouvelles canalisations pour le réseau de chaleur permettant d'alimenter de nouveaux abonnés, notamment des bâtiments tertiaires publics (Ville, Région, Etat) et des logements (bailleurs, copropriétés) ;
- le renouvellement et l'amélioration des réseaux d'eau le long du tracé du réseau de chaleur.

Au regard du montant estimé des travaux il convient conformément à l'article L.2124-1 du code de la commande publique d'engager une procédure formalisée. Celle-ci permettra de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base de critères objectifs, dont l'organisation des conditions de réalisation des travaux

Le marché sera lancé en groupement de commandes sous couvert de la convention cadre du groupement de commandes permanent. Le coordinateur est Grand Besançon Métropole, il exerce cette mission à titre gratuit. Il a en charge la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre doit suivre la bonne exécution du marché à hauteur de ses propres besoins.

Allotissement, durée et montants prévisionnels :

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de la 2^{ème} tranche est de 9 550 000 € HT

Les montants de travaux englobent les coûts connexes (Contrôle technique, SPS, diagnostics préalables...). La durée prévue pour les marchés est de 30 mois.

La décomposition en lots est la suivante :

- Lot n° 1 : VRD - Réseau de chaleur / Eau / Fibre : 8 850 000 € HT
- Lot n° 2 : Sous-stations : 700 000 € HT

Répartition par budget annexe en M€ HT :

Dépenses	Chauffage Urbain	Eau	TOTAL
Travaux LOT 1	7	0,5	7,50
Dévoisement réseaux concessionnaires	0,30	0	0,30
Aléas/Révisions	1	0,05	1,05
Travaux LOT 2	0,7	-	0,70
TOTAL	9	0,55	9,55
Recettes	Chauffage Urbain	Eau	TOTAL
ADEME	3,78	-	3,78
Conseil Départemental	-	0,15	0,15
TOTAL	3,78	0,15	3,93

Calendrier prévisionnel de la 2^{ème} tranche de travaux :

Consultation des entreprises : mai - juillet 2024

Choix des entreprises : septembre 2024

Préparation de chantier : octobre 2024

Réalisation des travaux : novembre 2024 – janvier 2027

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente à signer les marchés de travaux de la tranche n° 2 (lot 1) avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation,
- autorise Mme la Président à solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et à signer les éventuelles conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0


Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon